



RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES MARCHÉS FORAINS DE LA VILLE DE BERCK-SUR- MER 2020



**SAS SOMAREP
3 Rue de Bassano
75116 Paris**

Sommaire



1. COMPTE RENDU TECHNIQUE

- **Le marché**
- **Réglementation et administration des marchés - Généralités**
- **Crise sanitaire**
 - **Marché de Berck Plage**
 - **Liste des commerçants**
 - **Liste des abonnés au 31 décembre 2020 & répartition**
 - **Répartition des commerçants volants**
 - **Marché de Berck Ville**
 - **Liste des commerçants & répartition**
 - **Le personnel**
 - **Situation du personnel**
 - **Organigramme**
 - **Les animations**
 - **L'assurance**

2. COMPTE RENDU FINANCIER

- **Tarifs et redevance**
- **Le compte publicité**
- **Les fluides**
 - **L'électricité**
 - **L'eau**
- **Le compte d'exploitation**
 - **Les recettes TTC des marchés**
 - **Comparatif 2020/2019**

1.

**COMPTE
RENDU
TECHNIQUE**



A Berck-sur-Mer, nous avons le contrat de délégation de service public depuis le 25 janvier 2016.

C'est donc en application de l'article L 3131-5 du Code de la Commande Publique que le présent rapport est établi au titre de l'année 2020.

La réalisation de ce rapport répond ainsi aux principes de gestion du service public des marchés forains, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

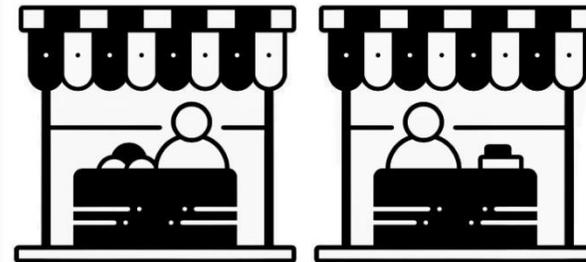
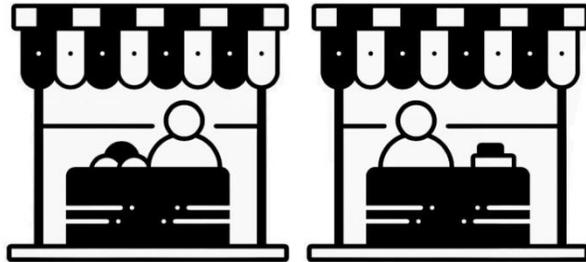
Ce rapport annuel contient des informations économiques, financières et des stratégies commerciales ou industrielles protégées de sorte qu'il n'est pas communicable aux tiers en l'état (Article L311-6 du Code des relations entre le public et l'administration).

Toute demande de communication devra préalablement être soumise à la société SOMAREP afin que les données protégées soient occultées.

Forte de son attrait touristique et départemental, la Ville de Berck-sur-Mer accueille deux marchés forains :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin		Berck Ville	Berck Plage		Berck Ville	Berck Plage	Berck Ville
Après-midi							

LES MARCHÉS



LOCALISATION DES MARCHÉS DE BERCK-SUR-MER

Marché de Berck-Plage

Marché de Berck-Ville

Réglementation et administration des marchés - Généralités

L'administration et la gestion d'un marché forain répondent à un ensemble de règles incontournables ou variables en fonction des conditions contractuelles et des caractéristiques du marché.

Un contrat de délégation de service public liant la ville au délégataire donne les conditions d'exploitation du marché forain.

Un règlement des marchés encadre l'organisation des tenues de marchés : horaires et droit d'occupation du domaine public, droit de déballage, hygiène et nettoyage, sanctions, etc.

La ville met en place une Commission tripartite du marché présidée par le Maire, composée de représentants de la Commune, du délégataire et des commerçants.

Elle se réunit autant de fois que nécessaire afin de pouvoir traiter des différents dossiers liés à la gestion des marchés (travaux, demandes de places, animations, sanctions, ...).

Le délégataire vérifie systématiquement et tous les ans les documents administratifs (kbis, attestations d'assurance, carte de commerçant non sédentaire) et techniques (conformité des stands sous halle) des commerçants qui déballent sur les marchés.

Sur le plan pratique, le délégataire met à disposition des marchés des placiers professionnels qui s'occupent de la gestion et de la commercialisation des emplacements du marché. Ils sont également un interlocuteur dynamique avec les services de la Ville et les commerçants.

Ils s'attellent à surveiller la bonne tenue du marché : placement des commerçants volants, respect des alignements, respect des horaires règlementaires et suivi des règles d'hygiène et de salubrité des stands conformément aux normes européennes.

Enfin un gestionnaire administratif s'occupe du relationnel administratif avec la Ville et les commerçants.

Crise sanitaire

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire de la Covid-19.

Cette crise a eu un impact conséquent sur les marchés de Berck-sur-Mer.

Par un décret du 16 mars 2020, le Gouvernement a mis en place un confinement national et a restreint la tenue des marchés aux seuls produits alimentaires. Les produits manufacturés et les buvettes étaient interdits de déballage.

Par la suite, un décret du Gouvernement en date du 23 mars 2020 a prononcé la fermeture totale des marchés.

A Berck-sur-Mer, seuls les alimentaires pouvaient débiller dans un premier temps conformément au décret.

Au 24 mars, les marchés étaient intégralement fermés dans l'attente d'une dérogation préfectorale.

A cet effet, à compter du 4 avril 2020, la dérogation prévoyait l'ouverture le samedi et le dimanche uniquement dans des horaires restreints.

Le samedi, des agents ASVP effectuaient du filtrage à l'entrée et sortie. Seuls sept commerçants étaient autorisés à débiller, dont les étals étaient limités à 6 mètres linéaires. En outre, un marquage était effectué au sol pour guider la clientèle.

Le dimanche, en sus des préconisations du samedi, seuls cinq commerçants étaient autorisés à débiller dans une limite de 8 mètres linéaires par étal.

Les marchés reprenaient leur configuration d'origine à compter du 11 mai, sous le strict respect du protocole sanitaire communiqué par la Préfecture.

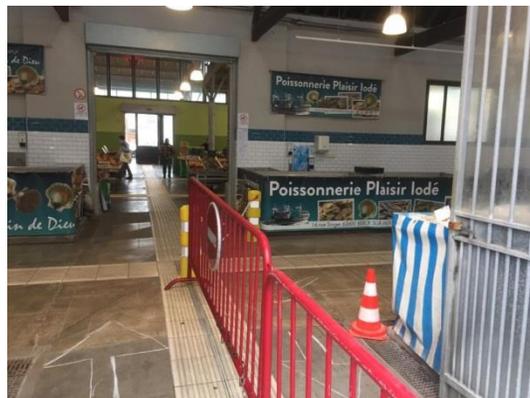
L'évolution de la crise sanitaire a entraîné la mise en place d'un second confinement, allégé, à compter du 30 octobre 2020. Les produits manufacturés et buvettes étaient interdits de déballage à l'exception des fleuristes jusqu'au 1^{er} novembre 2020.

Cette crise, sans précédent, a eu des impacts significatifs sur le recrutement de nouveaux commerçants et la fréquentation par la clientèle.

En effet, les commerçants alimentaires ont dû cesser de déballer sans préavis. Leur stock a été détruit compte tenu des règles vétérinaires. Cette interdiction soudaine les empêche aujourd'hui d'investir dans du matériel pour déballer sur d'autres marchés, par crainte de nouvelle fermeture soudaine.

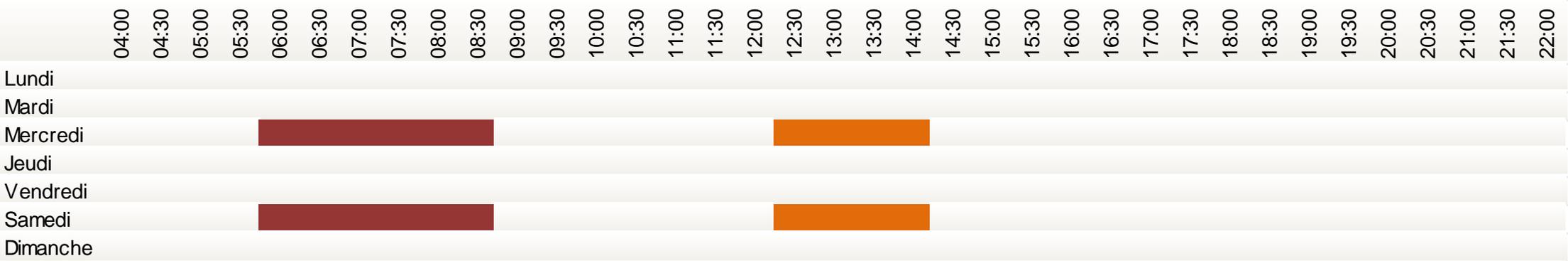
Quant à la fréquentation, nous avons constaté que celle-ci était timide à se rendre sur les marchés dans les jours suivants le déconfinement ou lors des ouvertures partielles. Le constat par eux-mêmes du strict respect des mesures barrières a fait revenir la clientèle. En outre, celle-ci est soucieuse du soutien de ses commerçants forains. Par ailleurs, la clientèle a pu constater que les marchés étaient davantage aérés et qu'un filtrage se faisait à l'entrée et sortie, à l'opposition des centres commerciaux, clos, où l'entrée leur est libre, sans qu'une jauge soit respectée.

Notre mobilisation a été totale et en partenariat avec la Ville afin que les marchés puissent se tenir dans les meilleures conditions sanitaires possibles.



MARCHÉ DE BERCK PLAGE

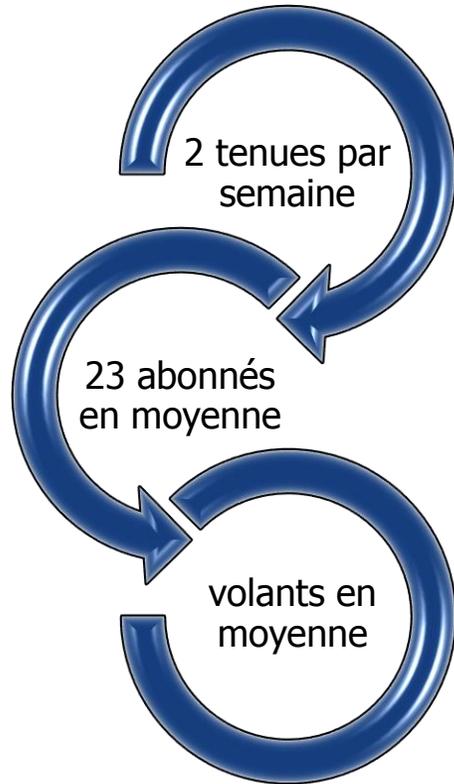
Le marché de Berck Plage est un marché couvert situé Rue des Halles. Il a lieu tous les mercredis et samedis matin et accueille commerçants.



■ Déballage

■ Remballage

Le marché de Berck Plage, c'est:



Mouvement des commerçants abonnés en 2020

Nom	Prénom	Commerce	Métrage	Date d'entrée	Date de sortie
			6		29/08/2020
			5	01/07/2020	

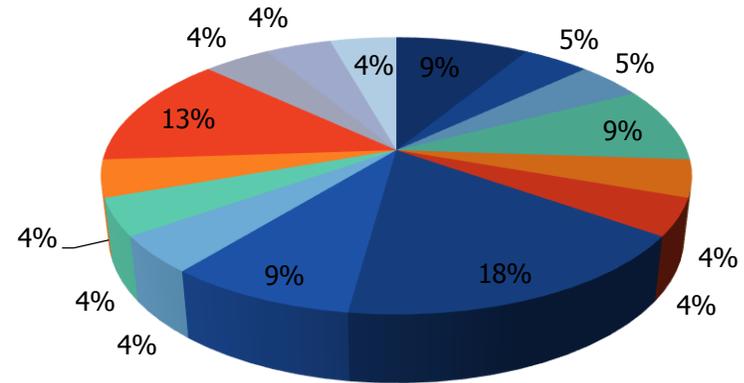
Liste des abonnés au 31 décembre 2020

Nom	Prénom	Commerce	Métrage	Date entrée	Date sortie
		PRODUITS FERMIERS	3		
		BOUCHERIE	8		
		TRAITEUR	8		
		MARAICHER	11		
		FRUITS ET LEGUMES	10		
		FRUITS ET LEGUMES	11		
		CHARCUTERIE	6		
		FROMAGES	4		
		MARAICHER	8		
		OEUFS	2		
		POISSONNERIE	5		
		B.O.F	5		
		FRUITS ET LEGUMES	20		
		MARAICHER BIO	8		
		FRUITS ET LEGUMES	6		29/08/2020
		PRODUITS FERMIERS	6		
		PATISSERIE	2		
		OLIVES - FRUITS SECS	4		
		BOUCHERIE	4		
		VOLAILLES	3		
		BOULANGERIE	6		
		PRODUITS FERMIERS	8		
		ROTISEUR	5	01/07/2020	

Répartition des abonnés par commerce d'activité

Commerce	Nombre
BOULANGER / PÂTISSIER / VIENNOISERIE	
OEUFS	
B.O.F	
BOUCHERIE	
CHARCUTERIE	
FROMAGES	
FRUITS ET LEGUMES	
MARAICHER	
MARAICHER BIO	
OLIVES - FRUITS SECS	
POISSONNERIE	
PRODUITS FERMIERS	
ROTISSERIE	
TRAITEUR	
VOLAILLES	

Répartition des abonnés par commerce d'activité

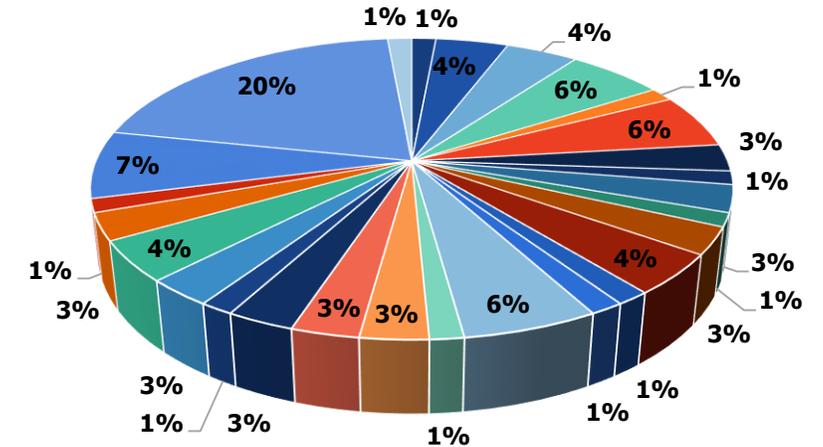


- BOULANGER / PÂTISSIER / VIENNOISERIE
- OEUFS
- B.O.F
- BOUCHERIE
- CHARCUTERIE
- FROMAGES
- FRUITS ET LEGUMES
- MARAICHER
- MARAICHER BIO
- OLIVES - FRUITS SECS
- POISSONNERIE
- PRODUITS FERMIERS
- ROTISSERIE
- TRAITEUR
- VOLAILLES

Répartition des commerçants volants

Commerce	Nombre
Accessoires de mode	
Accessoires téléphonie	
Bazar	
Bijoux fantaisie	
CD/DVD	
Chaussures	
Confiseurs	
Cosmétique	
Fleuriste	
Fripe	
Fromagers	
Fruits et Légumes	
Fruits secs	
Herboriste	
Linge de maison	
Lingerie	
Maraîchers	
Maroquinerie	
Matelas	
Mercerie	
Produits asiatiques	
Rôtisseurs	
Saucissons	
Traiteur	
Vêtements enfant	
Vêtements femme	
Volailer	

Répartition des commerces volants du marché Berck Plage par secteur d'activité.

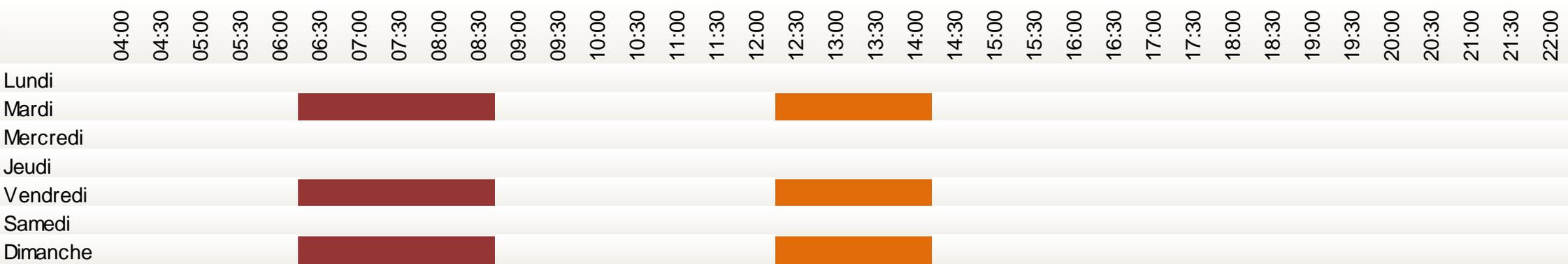


- Accessoires de mode
- Accessoires téléphonie
- Bazar
- Bijoux fantaisie
- CD/DVD
- Chaussures
- Confiseurs
- Cosmétique
- Fleuriste
- Fripe
- Fromagers
- Fruits et Légumes
- Fruits secs
- Herboriste
- Linge de maison
- Lingerie
- Maraîchers
- Maroquinerie
- Matelas
- Mercerie
- Produits asiatiques
- Rôtisseurs
- Saucissons
- Traiteur
- Vêtements enfant
- Vêtements femme
- Volailer



MARCHÉ DE BERCK VILLE

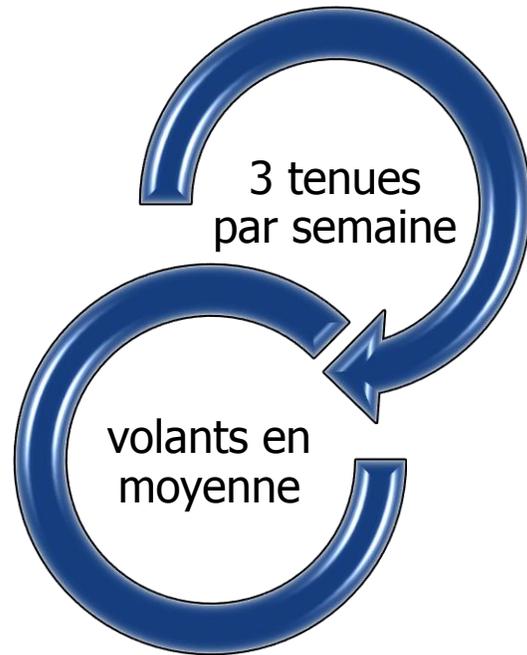
Le marché de Berck Plage est situé Place Claude Wilquin. Il a lieu tous les mardis, vendredis et dimanches matin et accueille environ commerçants.



■ Déballage

■ Remballage

Le marché de Berck Ville, c'est:

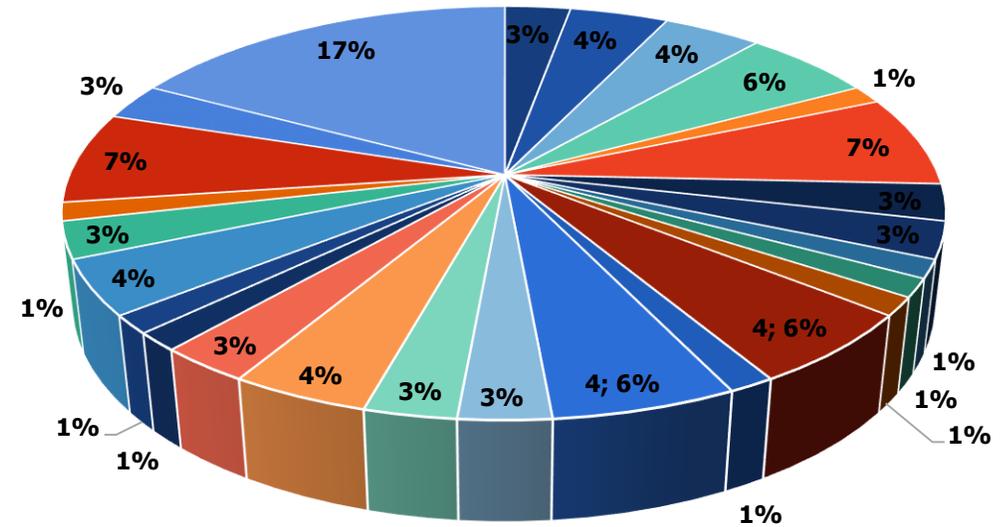


Nom	Prénom	Commerce	Métrage	Date entrée
		ROTISEUR	8	03/07/2020

Répartition des commerçants volants

Commerce	Nombre
Accessoires de mode	
Accessoires téléphonie	
Bazar	
Bijoux fantaisie	
CD/DVD	
Chaussures	
Confiseurs	
Cosmétique	
Fleuriste	
Fripe	
Fromagers	
Fruits et Légumes	
Fruits secs	
Linge de maison	
Lingerie	
Maraîchers	
Maroquinerie	
Matelas	
Mercerie	
Produits asiatiques	
Rôtisseurs	
Saucissons	
Traiteur	
Vêtements enfant	
Vêtements homme	
Vêtements femme	

Répartition des commerces volants de Berck Ville par secteur d'activité.



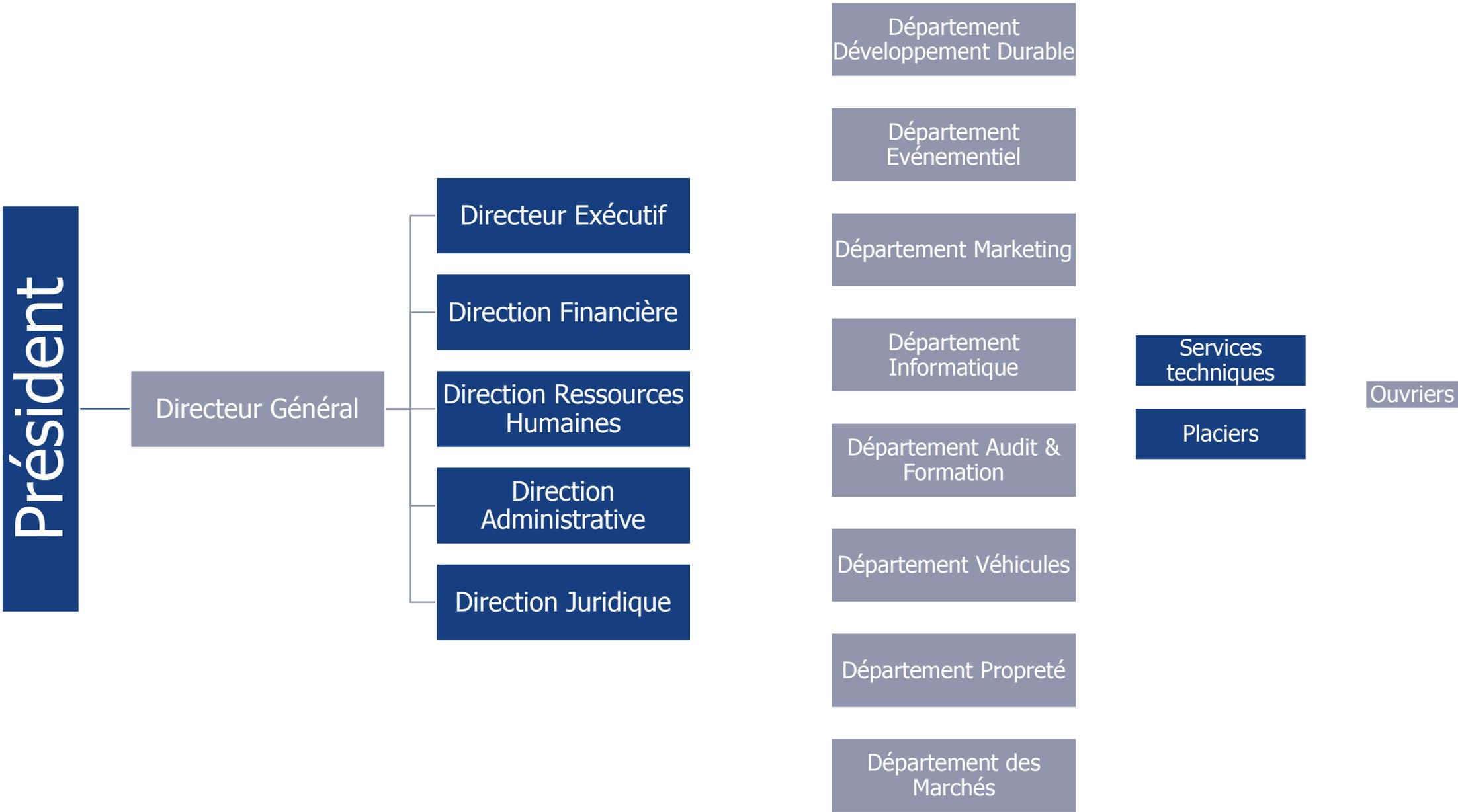
- Accessoires de mode
- Accessoires téléphonie
- Bazar
- Bijoux fantaisie
- CD/DVD
- Chaussures
- Confiseurs
- Cosmétique
- Fleuriste
- Fripe
- Fromagers
- Fruits et Légumes
- Fruits secs
- Linge de maison
- Lingerie
- Maraîchers
- Maroquinerie
- Matelas
- Mercerie
- Produits asiatiques
- Rôtisseurs
- Saucissons
- Traiteur
- Vêtements enfant
- Vêtements homme
- Vêtements femme

LE PERSONNEL



Situation du personnel

Nom	Nombre heures / mois



LES ANIMATIONS



OPÉRATION POUVOIR D'ACHAT POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

avec les commerçants des
marchés de Berck-sur-Mer

**VENEZ ACHETER
DES CHÉQUIERS*
D'UNE VALEUR
DE 20€
AU PRIX DE 10€**



SAMEDI | DIMANCHE | DÉCEMBRE
19 | 20 | 2020
*Nombre de chéquiers limité / un par famille



Le samedi 19 et le dimanche 20 décembre 2020, l'opération pouvoir d'achat pour les fêtes de fin d'année.

200 chéquiers de bons d'achat d'un montant de 30€ étaient en vente au prix de 15€.

Les bons d'achat étaient valables chez tous les commerçants des marchés jusqu'au 31 mars 2021.

L'ASSURANCE





SAS SOMAREP
3 RUE BASSANO
75116 PARIS

Votre Agent Général
Cabinet BERCIER
28 ave de la République
94600 CHOISY LE ROI
Tél : 01.48.84.49.63
Fax : 01.48.53.80.99
Email : agence.bercier@axa.fr
n° ORIAS : 07010810 - 07011125

ATTESTATION

Nous, soussignés J.-F. et C. BERCIER, Agents Généraux AXA, certifions que

SAS SOMAREP 3 RUE DE BASSANO 75116 PARIS

Est titulaire d'une police d'Assurance n° 1995599804, garantissant sa **Responsabilité Civile Professionnelle**, pour l'activité de :

**GESTION DE MARCHES, HALLES, NETTOYAGE, ORGANISATION DE BROCANTES,
GESTION D'EMPLACEMENTS DE FETES FORAINES**

La présente attestation est valable pour période du **01 janvier 2020 au 31 décembre 2020**, et ne peut engager la garantie de la Compagnie en dehors des clauses & conditions auxquelles elle se réfère.

Fait à Choisy-le-Roi, le 30/12/2019.

J.-F. et C. BERCIER



2.

**COMPTE
RENDU
FINANCIER**



TARIFS ET REDEVANCE



Au 1^{er} janvier 2020, les tarifs des droits de place sont les suivants :

TARIFS en € HT	BERCK-PLAGE Sous halle		BERCK-PLAGE Place découverte & BERCK-VILLE	
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
Abonné	du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12	du 01/04 au 30/09	du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12	du 01/04 au 30/09
Le mètre linéaire	1,14	2,27	0,85	1,79
Animation	0,50	0,50	0,50	0,50
Total HT	1,64	2,77	1,35	2,29
Non abonné				
Le mètre linéaire			0,92	1,89
Animation			0,50	0,50
Total HT			1,42	2,39

En 2020, nous avons réglé la somme de € due au titre de la redevance.

Période	Montant

COMPTE PUBLICITE



Date	Recettes HT	Dépenses HT
Solde 2019		
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
Vente chéquiers		
Total		

Solde 2020	
-------------------	--

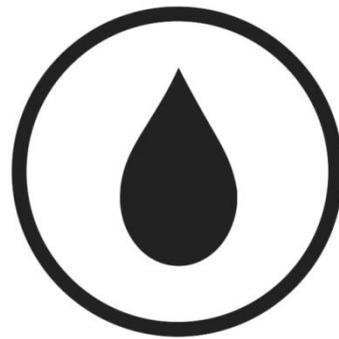
Nous percevons une participation publicitaire auprès de tous les commerçants des marchés afin de financer les animations.

Voici le détail des dépenses:

2019		
Société	Prestation	Montant HT
	Remboursement bons d'achat	
	chéquiers	
	Animation	
	TOTAL	

Décembre - Noël		
Société	Prestation	Montant HT
	Affiches	
	Hôteses	
	Remboursement bons d'achat	
	TOTAL	

LES FLUIDES



Berck Plage	Factures HT	Recettes HT
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
Provision		
Total		
Solde 2020		

Berck Ville	Factures HT
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
Total	

Berck Plage	Factures HT
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
TOTAL	

COMPTE D'EXPLOITATION



Les recettes TTC des marchés

	Abonnés	Volants	TOTAL
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
TOTAL			

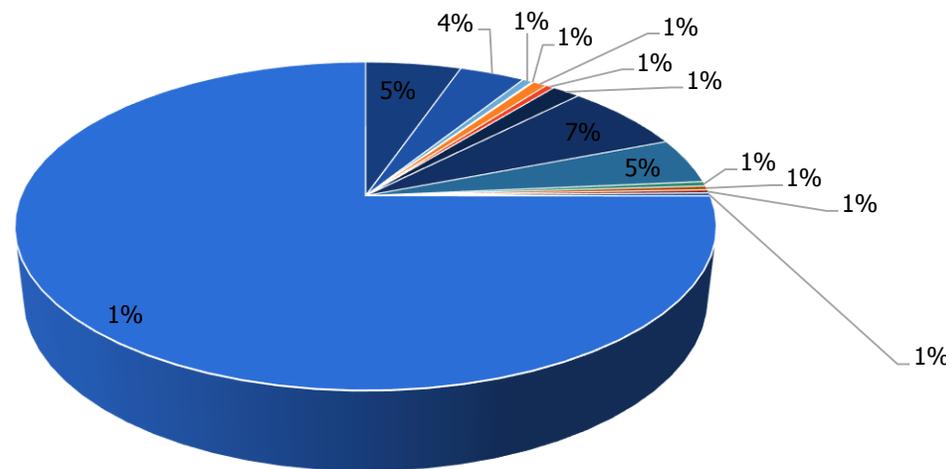
SAS SOMAREP/ BERCK SUR MER	2019	2020	Ecart 2020/2019
CA BRUT TTC			
REDEVANCES			
CA TTC NET			
RECETTES HT			
DEPENSES			
EDF eau			
ENTRETIEN			
VETEMENTS TRAVAIL			
ENTRETIEN MAT ROULANT			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES			
FOURNITURES			
CARBURANT			
ASSURANCES			
FRAIS DE SIEGE			
COÛT DES SALAIRES INDIRECTS			
TRANSPORT ET DEPLACEMENT			
PUBLICITE			
LOCATIONS DIVERSES			
DIVERS			
IMPOT(FONCIER TP)			
TAXE APPRENTISS,FORMATION CONT			
0,90 CONSTRUC			
SALAIRES			
CHARGES SOCIALES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
VARIATION PROVISION			
TOTAL DEPENSES			
RESULTAT			
IMPOT SOCIETE			
RESULTAT NET			

Les « frais sièges » sont répartis selon les contrats, en fonction d'une clef de répartition. Ces frais représentent l'ensemble des frais qui ne peuvent être affectés de manière directe à un contrat donné. Ils représentent : les salaires du siège, la comptabilité, les loyers, les frais administratifs, etc...

Le poste « assurances » est également réparti en fonction d'une clef de répartition. Ce poste comprend l'assurance responsabilité civile, ainsi que l'assurance des halles en elles-mêmes, et des véhicules inhérents aux marchés (bennes à ordures, véhicules de montage).

Les frais siège sont calculés en fonction du pourcentage du chiffre d'affaires, leur hausse est corrélative à celle des recettes.

Répartition des postes de dépenses.



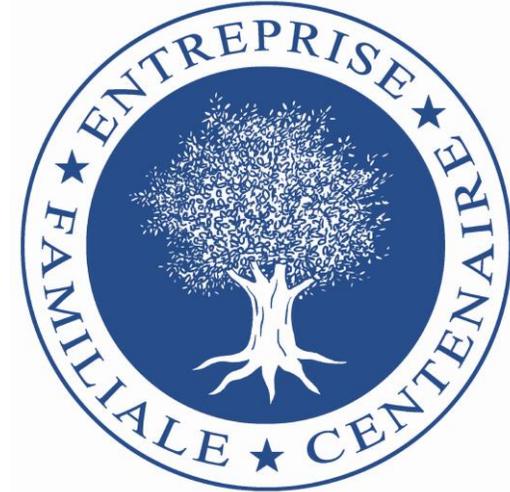
- EDF eau
- ENTRETIEN
- ENTRETIEN MAT ROULANT
- FOURNITURES ADMINISTRATIVES
- FOURNITURES
- CARBURANT
- ASSURANCES
- FRAIS DE SIEGE
- COÛT DES SALAIRES INDIRECTS
- TRANSPORT ET DEPLACEMENT
- LOCATIONS DIVERSES
- DIVERS
- IMPOT(FONCIER TP)
- SALAIRES

Les recettes des marchés de Berck sont en baisse par rapport à l'année 2019. Cela s'explique par la fermeture totale et partielle des marchés du à la crise sanitaire.

Quant aux dépenses, elles sont en baisse dans leur globalité entre 2019 et 2020.

En effet, certains postes tels l'entretien et les frais siège et le coût des salaires indirects ont diminué.

- Pour ce qui est de l'entretien, cela s'explique par la baisse d'activité des marchés,
- Quant aux frais siège et coût des salaires indirects, ils sont calculés en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires, leur baisse est corrélative à celle des recettes.



SAS SOMAREP

 3 Rue de Bassano - 75116 Paris

 01.53.57.42.60

 contact@mandon.fr

 <http://www.mandon.fr>